

# Construction de logements

## Résultats à fin mars 2019

### Logements autorisés

D'avril 2018 à mars 2019, 27 700 logements ont été autorisés à la construction dans la région Grand Est, soit une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente (avril 2017 à mars 2018). Au niveau national, les autorisations de construction affichent un repli de 8 %. Par rapport au dernier trimestre 2018, le cumul annuel des autorisations de constructions de logements est stable dans la région Grand Est. Cependant, le cumul trimestriel à fin mars 2019 est en hausse de 22 % par rapport au cumul trimestriel à fin décembre 2018.

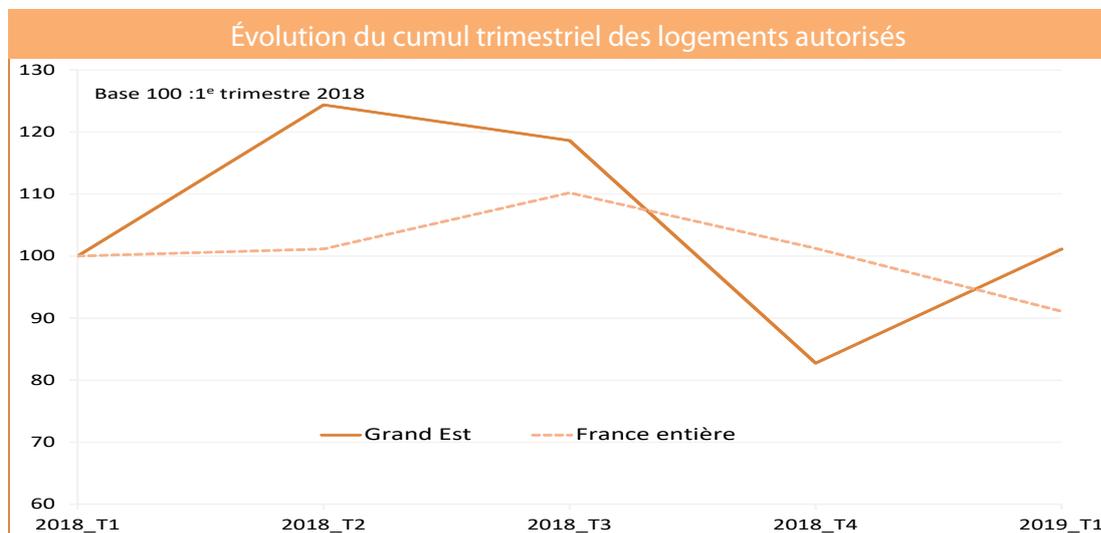
Au niveau départemental, le recul du cumul annuel des logements autorisés constaté depuis

la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2018 en Meurthe-et-Moselle, dans le Bas-Rhin et en Moselle se confirme au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 avec respectivement des baisses de -19 %, -17 % et 6 %. Ces trois départements concentrent 57 % des autorisations de la région. Dans les autres départements urbains, les autorisations de construction sont en hausse de 17 % dans la Marne et 3 % dans le Haut-Rhin. Dans les départements ruraux qui ne concentrent que 12 % des autorisations de construction de la région, hormis la Meuse qui affiche un repli de 18 %, les autorisations de construction de logements augmentent jusqu'à 44 % en Haute-Marne.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Avr 18 à Mars 19)	N/N-1 (%)*
Ardennes	440	0
Aube	1 270	2
Marne	3 630	17
Haute-Marne	400	44
Meurthe-et-Moselle	2 580	-19
Meuse	230	-18
Moselle	5 370	-6
Bas-Rhin	7 860	-17
Haut-Rhin	5 020	3
Vosges	870	8
Région Grand Est	27 700	-6
France entière	445 700	-8

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2019

\* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2019



## Logements commencés

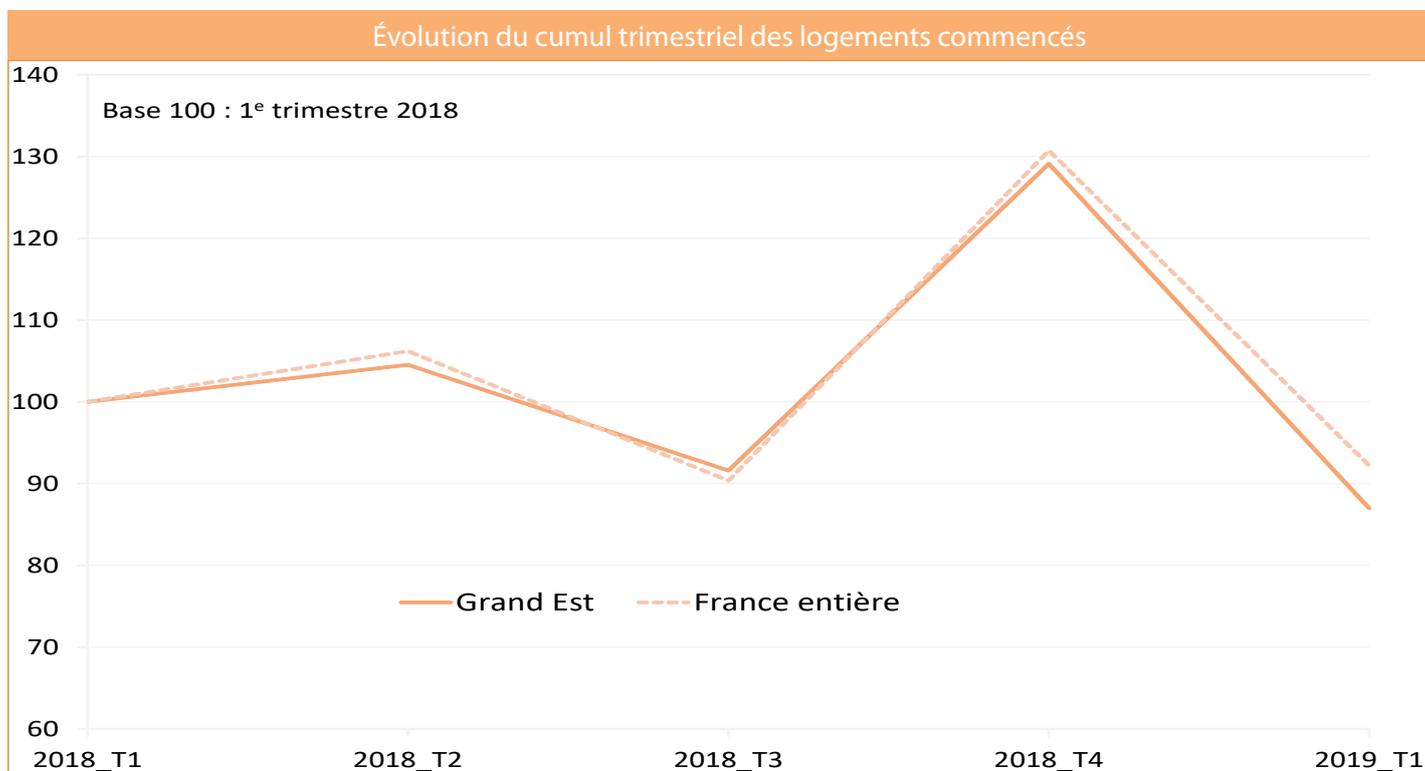
Le cumul annuel des logements commencés s'élève à 24 900 unités à fin mars 2019, soit un recul de 8% par rapport au cumul des douze mois antérieurs. Par rapport au 4e trimestre 2018, le nombre de logements commencés au 1er trimestre 2019 est en repli de 48 %.

Au niveau national, les mises en chantier entre avril 2018 et mars 2019 sont en baisse de 5 % par rapport à l'année précédente.

Au niveau des départements urbains, excepté dans la Marne et dans le Haut-Rhin, où les mises en chantier sont en progression respective de +22 % et +21 %, la tendance est au repli. La baisse varie de -22 % en Moselle à -10 % en Meurthe-et-Moselle. Dans le Bas-Rhin, département qui concentre 31 % des logements commencés de la région Grand Est, le recul se poursuit avec une baisse de 18 % du cumul annuel. Dans les départements ruraux, l'Aube est le seul département qui affiche une variation positive du cumul annuel (+14 %).

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Avr 18 à Mars 19)	N/N-1 (%)*
Ardennes	410	-29
Aube	1 280	10
Marne	2 910	22
Haute-Marne	250	-12
Meurthe-et-Moselle	2 580	-10
Meuse	200	-37
Moselle	4 540	-22
Bas-Rhin	7 720	-18
Haut-Rhin	4 240	21
Vosges	750	-4
Région Grand Est	24 900	-8
France entière	410 700	-5

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin mars 2019  
 \* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2019

## Type de logements

La chute des autorisations de construction dans la région Grand Est touche principalement le parc de logements individuels : -26 % pour les logements individuels groupés et -13 % pour les logements individuels purs. Dans le même temps, les autorisations de logements collectifs et en résidence sont quasiment stables (-1 %).

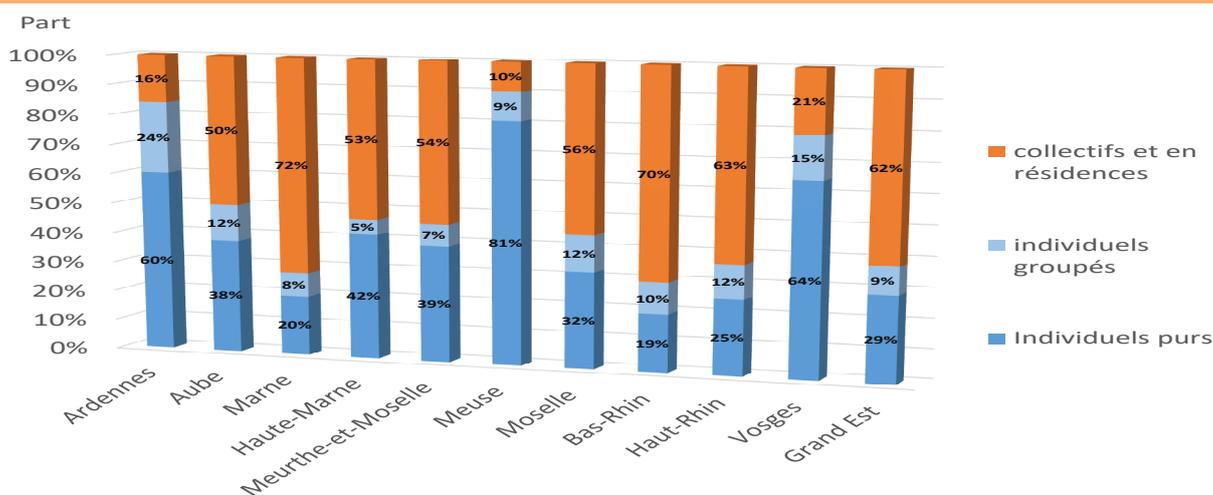
Pour les mises en chantier, seul le segment des logements individuels groupés est en progression (+4 %). Les mises en chantier des logements individuels purs et des logements collectifs et en résidence sont en baisse respectivement de -10 % et -9 %. Parmi les départements urbains, la Moselle enregistre la plus forte baisse des mises en chantier de logements collectifs et en résidence (-30 %). C'est aussi en Moselle, ainsi que dans la Marne, que la baisse

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Avr 18 à Mars 19)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière
<b>Logements autorisés</b>	27 700	-6	-8
individuels	10 500	-17	-14
individuels purs	7 890	-13	-10
individuels groupés	2 560	-26	-25
collectifs et en résidences	16 800	-1	-9
<b>Logements commencés</b>	24 900	-8	-5
individuels	10 390	-6	-7
individuels purs	7 580	-10	-8
individuels groupés	2 810	4	-5
collectifs et en résidences	14 490	-9	-4

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2019  
\* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

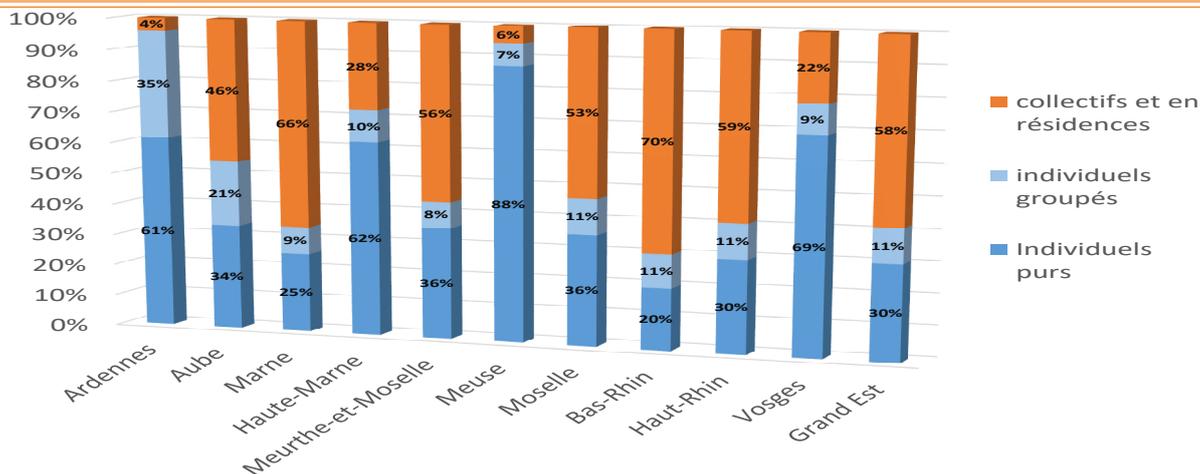
des logements individuels est la plus marquée (-11%)

### Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2019

### Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2019

## Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en

résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

### Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

 Mohamed MEKKI  
Service connaissance  
et développement  
durable